

Séance du lundi 28 juin 2021

Délibération DU CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE

ROUBAIX -

NPRU - QUARTIER DE L'EPEULE - BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

I. Rappel du contexte

De par sa compétence politique de la ville, prise le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille conduit le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) impulsée par la loi Lamy. La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire.

Roubaix, au sein de la Métropole Européenne de Lille est, en effet, marquée par un contexte difficile. Ces problématiques fondent une spécificité roubaisienne au sens où la quasi-totalité de la commune est en territoire Politique de la Ville et accueille ainsi près du quart des habitants de la MEL vivant en quartiers prioritaires et de veille.

Face à ces problématiques, l'enjeu, pour Roubaix, est un regain d'attractivité. Pour cela, une intervention lourde et complexe est envisagée compte tenu des problématiques multiples en termes de formes urbaines et sur le plan social.

Dans ce contexte et dans le cadre de la convention NPRU adoptée par la délibération n° 20 C 0380 du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille, avec la Ville de Roubaix et les bailleurs sociaux, a mené une étude urbaine en vue de définir un projet d'aménagement à l'échelle du quartier de l'Épeule.

Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, ce projet de renouvellement urbain a été l'objet d'une concertation préalable.

La MEL porte l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par délibération n° 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de la co-construction avec la société civile ont été définis.

Par délibération n° 17 C 0515 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, un processus de communication et de concertation volontaire à l'échelle du NPRU de Roubaix a été engagé par la MEL en lien avec la Ville de Roubaix.

Séance du lundi 28 juin 2021

Délibération DU CONSEIL

Ainsi, cette phase de concertation préalable s'inscrit dans une démarche d'élaboration concertée du projet engagée depuis 2017 et dont le détail est repris en préambule du bilan annexé.

II. Objet de la délibération

Les objectifs poursuivis dans ce nouveau programme de renouvellement urbain visent notamment à :

- Agir en profondeur sur l'habitat et le peuplement en restructurant et requalifiant l'ensemble de la résidence sociale Bell de Lille Métropole Habitat (LMH) et en permettant les parcours résidentiels à l'échelle de la ville et de la métropole ;
- Poursuivre la stratégie de diversification engagée dans le cadre du PRU 1, sur Alouette Espérance ;
- Redonner une attractivité à la rue de l'Épeule en restructurant les logements privés, en renforçant son identité commerciale et en créant des lieux remarquables autour de l'économie circulaire (l'ancien couvent des Clarisses) ;
- Finaliser le parc Brondeloire afin de permettre la création d'un grand espace de loisirs allant de la résidence Bell à la gare, connecté à la rue de l'Épeule et s'inscrivant dans la trame verte et bleue de Roubaix ;
- Ouvrir le quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics, la création de centralités et leur connexion au parc étendu.

Ces objectifs ont amené la Métropole Européenne de Lille et la commune à associer la population aux réflexions inhérentes à la mise en œuvre d'un projet de requalification du quartier de l'Épeule.

III. Modalités et bilan de concertation

Par délibération n° 19 C 0153 du 5 avril 2019, les modalités de concertation relatives aux quartiers Alma-Cul de four ont été définies.

Par délibération n° 20 C 0453 du 18 décembre 2020, les modalités de participation du public en période de crise sanitaire ont été précisées.

En application de ces délibérations le processus d'information et de concertation engagé par la MEL, a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public du 1er mars au 16 avril 2021 selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et de panneaux de présentation accompagnés d'un registre pour recueil des avis :
 - au siège de la Métropole,
 - en mairie de Roubaix et en Mairie des quartiers Ouest de Roubaix ;

Séance du lundi 28 juin 2021

Délibération DU CONSEIL

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et d'un film de présentation accompagnés d'un registre pour recueil des avis sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr/>) ;
- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et d'un film de présentation sur le site internet de la ville de Roubaix (<https://www.ville-roubaix.fr/>) ;
- Une présentation le 12 mars 2021 au Conseil de quartier et au Conseil citoyen. Dans le contexte de crise sanitaire, la présentation s'est déroulée en visio-conférence ;
- Une réunion publique le 25 mars 2021 permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées. Dans le contexte de crise sanitaire, la réunion publique s'est déroulée en visio-conférence. L'enregistrement vidéo de cette réunion publique a également été mis à disposition du public sur la plateforme citoyenne de la MEL ainsi que sur le site internet de la ville de Roubaix.

La concertation a été portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public a également été informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation. La distribution de tract a également été réalisée par la ville.

Les contributions issues de cette concertation, qu'elles aient été orales ou écrites, ont été intégrées de manière thématique au bilan de concertation repris en annexe à la présente délibération.

Ainsi, au total 85 contributions ont été exprimées : 69% d'entre elles de manière orale lors des réunions publiques dématérialisées et 31% de manière écrite grâce aux registres papier déposés en mairie de Roubaix et au siège de la Métropole Européenne de Lille ou au travers du site de la participation citoyenne de la MEL.

L'ensemble de ces contributions a permis l'expression de 65 questions ou observations ainsi que de 20 propositions. Ces contributions ont porté sur les thématiques suivantes :

Contributions	%
Démolition / réhabilitation	31%
Equipements publics / espaces publics	21%
Déroulement de la concertation et participation du public au projet	20%
Relogement	11%
Développement économique	8%
Vie de quartier / vie associative	5%
Stationnement / circulation	4%

Séance du lundi 28 juin 2021

Délibération DU CONSEIL

Liaison entre les quartiers	1%
-----------------------------	----

Il convient donc de tirer le bilan de cette concertation, de le soumettre à l'approbation et d'autoriser la poursuite du projet de l'ÉPEULE à Roubaix selon les orientations reprises ci-dessus.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De tirer le bilan de cette phase de concertation tel que repris en annexe ;
- 2) D'autoriser la poursuite du projet d'aménagement de l'Épeule à Roubaix selon les orientations reprises ci-dessus enrichies du bilan ci-annexé

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 01/07/2021